

# **Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 241,5 millions de dollars au titre de la FEC en faveur du Togo**

Le 5 mai 2017

- La décision du conseil d'administration du FMI permet un décaissement immédiat de 25,17 millions de DTS (environ 34,5 millions de dollars américains).
- Le programme des autorités appuyé par la FEC a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance durable et inclusive.
- La croissance a été soutenue ces dernières années. Elle a atteint 5,2 % sur la période 2014-16, portée par les investissements dans les infrastructures et une production agricole vigoureuse.

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord triennal en faveur du Togo au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), pour un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part du Togo, ou environ 241,5 millions de dollars américains) en appui aux réformes économiques et financières entreprises par le pays [\[1\]](#).

La décision du Conseil d'administration permet un décaissement immédiat de 25,17 millions de DTS (environ 34,5 millions de dollars américains). Le reliquat sera échelonné sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles.

Le programme des autorités appuyé par la FEC a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance durable et inclusive. Il vise à réduire le déficit budgétaire global de manière considérable en début de période afin d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure ; à recentrer la politique économique sur une croissance durable et inclusive en ciblant les dépenses sociales et en engageant des dépenses dans les infrastructures de manière viable sur le plan financier ; ainsi qu'à corriger les faiblesses existantes du secteur financier, surtout dans les deux banques publiques.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a également achevé les consultations de 2016 au titre de l'article IV. Un communiqué de presse distinct sera publié sous peu.

Après les débats du Conseil d'administration sur le Togo, M. Tao Zhang, Directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats de l'économie togolaise ont été solides ces dernières années, avec une croissance soutenue et une inflation basse. La croissance a été portée par le niveau élevé des investissements publics qui ont été engagés pour s'attaquer aux déficits considérables des infrastructures. Cependant, ces dépenses d'équipement ont aussi fait monter la dette publique et la pression sur le service de la dette, ce qui a évincé les dépenses sociales nécessaires. Par ailleurs, les déficiences persistantes du secteur financier n'ont pas été corrigées.

« Le nouvel accord au titre de la FEC appuiera les efforts déployés par les autorités pour assainir les finances publiques, tout en préservant l'espace nécessaire pour engager des dépenses de lutte contre la pauvreté. La gestion des finances publiques et de la dette sera

renforcée, de même que l'administration des recettes. Les deux banques publiques sous-capitalisées seront consolidées en une seule institution saine. Les normes de réglementation et de contrôle du secteur de la microfinance seront renforcées.

« Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables : l'activité du secteur privé devrait bénéficier de l'amélioration des infrastructures et du climat des affaires. Cependant, les progrès futurs dépendront de la bonne exécution du programme macroéconomique ambitieux et de la poursuite de réformes structurelles plus larges visant à améliorer la gestion des finances publiques et à satisfaire les besoins sociaux. »

## **Annexe**

### **Évolution économique récente**

La croissance a été soutenue ces dernières années. Elle a atteint 5,2 % sur la période 2014-16, portée par les investissements dans les infrastructures et une production agricole vigoureuse. L'inflation a été bien maîtrisée, grâce à la baisse des prix de l'alimentation, de l'énergie et du transport. Le taux de pauvreté est tombé de 61,7 % en 2006 à 55,1 % en 2015, bien que la pauvreté reste concentrée sur le plan géographique.

Le rythme rapide de l'investissement public a contribué à une hausse prononcée de la dette publique et du déficit des transactions extérieures courantes. La dette publique, y compris la dette liée au préfinancement, les arriérés intérieurs et la dette des entreprises publiques, est passée de 48,6 % du PIB en 2011 à 80,8 % du PIB en 2016 (76,2 % hors dette des entreprises publiques), en raison des investissements dans les infrastructures publiques qui ont été financés par des emprunts intérieurs et extérieurs. Le déficit des transactions extérieures courantes est resté élevé, à 9,8 % du PIB en 2016, principalement à cause des importations liées aux investissements.

La croissance devrait s'accélérer progressivement à moyen terme, tandis que la politique budgétaire est placée sur une trajectoire durable. Elle devrait passer de 5 % en 2016 à 5,6 % en 2021, grâce à l'amélioration du réseau de transport et aux gains de productivité dans le secteur agricole. Le secteur privé devrait jouer un rôle croissant de moteur de la croissance, tandis que l'investissement public retrouve son niveau viable à long terme. Parmi les risques de révision à la baisse de la croissance figurent l'insuffisance des capacités d'exécution des réformes structurelles, la résistance aux réformes de la part de groupes d'intérêt et un nouveau ralentissement dans les principaux partenaires commerciaux régionaux. Avec l'amélioration de l'orientation de la politique budgétaire, la dette publique devrait tomber d'un sommet attendu de 81,3 % du PIB en 2017 à 73 % en 2019.

### **Résumé du programme**

Le gouvernement s'est engagé à renforcer le solde budgétaire et à améliorer la gestion des finances publiques et de la dette, tout en cherchant à satisfaire les besoins sociaux. La politique budgétaire aura pour objectif d'accroître les recettes, de réduire les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et de redistribuer les dépenses récurrentes de manière à cibler les besoins sociaux fondamentaux. Le Ministère des finances sera réorganisé et l'investissement public suivra des processus établis en matière de marchés publics et de budget. L'administration fiscale sera renforcée grâce à l'élargissement de

l'assiette de l'impôt et à un meilleur suivi des exemptions. Les pratiques douanières continueront d'être modernisées et automatisées.

Les autorités togolaises ont l'intention de s'attaquer aux problèmes persistants de deux grandes banques publiques. Les deux banques sous-capitalisées devraient faire l'objet d'une résolution d'ici la fin de la première année du programme, et être remplacées par une seule banque publique qui serait suffisamment capitalisée.

### **Informations générales**

Le Togo, qui est devenu membre du FMI le 1<sup>er</sup> août 1962, a une quote-part de 146,80 millions de DTS au FMI.

Pour des informations supplémentaires sur le FMI et le Togo, voir :

<http://www.imf.org/external/country/TGO/index.htm>

---

[1] La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements..